

Assemblée fédérale

La session d'été a été close vendredi 25 juin 1971.

Est entré au Conseil national:

M. Arnold Koller, professeur d'université, de Gossau (SG), à Appenzell, en remplacement de M. Raymond Broger, élu conseiller aux Etats.

Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

19949

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Référendum obligatoire

L'Assemblée fédérale a adopté, le 25 juin 1971, un arrêté urgent:

Arrêté fédéral concernant la stabilisation du marché de la construction

Cet arrêté doit donc être soumis, conformément à l'article 89^{bis}, 3^e alinéa, de la constitution, au vote du peuple et des cantons dans le délai d'une année dès son adoption par l'Assemblée fédérale.

Pour le texte de l'arrêté, voir le *Recueil des lois fédérales* (1971 961).

Berne, le 2 juillet 1971

19949

Chancellerie fédérale

Référendum facultatif

L'Assemblée fédérale a voté, le 25 juin 1971, un arrêté urgent:

Arrêté fédéral autorisant la Banque nationale suisse à faire des opérations à terme sur devises

Cet arrêté est soumis, conformément à l'article 89^{bis}, 1^{er} alinéa, de la constitution, au référendum facultatif. Le délai de référendum expire le 30 septembre 1971.

Pour le texte de l'arrêté, voir le *Recueil des lois fédérales* (1971 960).

Berne, le 2 juillet 1971

19949

Chancellerie fédérale

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association suisse des maîtres-luthiers, se fondant sur les dispositions de l'article 36 de la loi fédérale du 20 septembre 1963 sur la formation professionnelle, propose la révision du règlement des examens de maîtrise pour la profession de luthier, du 18 décembre 1945; elle a soumis à cet effet un projet de règlement modifié. Les intéressés peuvent se procurer ledit projet à l'office soussigné, auquel toutes réclamations doivent être adressées jusqu'au 31 juillet 1971.

Berne, le 21 juin 1971

19949

Office fédéral
de l'industrie, des arts et métiers et du travail
Subdivision de la formation professionnelle

Citation

Le grand juge du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Hofer Pierre-Alain, fils de Georges et de Violette Andrée, née Chevalier, né le 12 décembre 1951 à Lausanne, originaire de Balmoos, magasinier, domicilié précédemment à Lausanne, Ancien-Stand 20, actuellement sans domicile connu, recr san,

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A le mercredi 7 juillet 1971, à 9 h. 15, à Montana, Centre scolaire, sous l'inculpation de refus de servir.

Vous pouvez consulter le dossier personnellement ou par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal militaire de division 10A, rue Saint-Martin 36, à Lausanne, jusqu'au 6 juillet 1971.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 28 juin 1971

19949

Tribunal militaire de division 10A:
Le grand juge,
Colonel Jacques GONVERS

Citations

Le grand juge du tribunal militaire de division 2,

A vous :

Dubois Gilbert-Aimé, fils de Léon-Gaston et de Frieda-Emma, née Bigler, né le 20 août 1949 à Sierre, originaire de La Chaux-de-Fonds et du Locle, musicien, précédemment domicilié à La Chaux-de-Fonds, rue de la Sagne 10, fus à cp fus II/19;

Baettig Jean-Pierre, fils d'Otto-Melchior et de Juliette, née Gmelhin, né le 15 décembre 1931 à Genève, originaire d'Ufhusen, comptable, gren à cp fus II/121;

Clot Armand-Henri, fils d'Armand et d'Eugénie-Mélanie dite Eliane, née Righini, né le 25 octobre 1936 à Saint-Ouen (France), originaire de Curtilles, employé d'hôtel, cpl cuis à cp fus I/212;

tous trois actuellement sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2 du vendredi 9 juillet 1971, à 8 h. 30, à Lausanne, Palais de justice de Montbenon, chambre civile, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Lausanne, le 28 juin 1971

Tribunal militaire de division 2:

Le grand juge,

Colonel William LENOIR

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1971 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 1 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 26 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 02.07.1971 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 1550-1552 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 099 905 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.